

AVIS N° AV-2020-061

Evénement	Reprise de cotation
Instrument(s) concerné(s)	S.M MONETIQUE

- OBJET DE L'AVIS

Reprise de cotation des titres de capital de "S2M"

- REFERENCES

- Vu le Dahir portant loi n°26-03 du 21 avril 2004, modifié par la loi n°46-06, relatif aux offres publiques sur le marché boursier, et notamment son article 34 ;
- Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019), notamment son article 3.4.2.

- ARTICLE 1

Suite à la demande de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, la cotation des titres de capital de "S2M" a repris à compter du 20/07/2020.

- ARTICLE 2

La Bourse de Casablanca a procédé, en date du 20/07/2020 :

- A la purge du carnet d'ordres dudit instrument ;
- Et à l'ajustement du cours de référence de l'instrument en le fixant au prix de l'offre publique, soit 160,00 MAD.